



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 10 Mars 2025

- Nombre de Conseillers en exercice : 39
- Présents à la séance : 34
- Convocation du : 4 mars 2025
- Affichage de la convocation : 4 mars 2025

► **DÉLIBÉRATION N° DEL_008_2025**

► **OBJET : Point n° 8 - ÉTAPE DU CRITÉRIUM DU DAUPHINÉ 2025 – SIGNATURE D'UN CONTRAT TRIPARTITE AVEC LA SOCIÉTÉ AMAURY SPORT ORGANISATION (A.S.O), LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SAÔNE-ET-LOIRE ET LA VILLE DE MÂCON - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ**

► **PRÉSENTS :**

Monsieur Jean-Patrick COURTOIS, Madame Catherine CARLE VIGUIER, Monsieur Hervé REYNAUD, Madame Caroline THÉVENIAUD, Monsieur Maxim PLAT, Madame Véronique LEFEUVE, Monsieur Éric MARÉCHAL, Madame Sandra ROBIN, Monsieur Jean PAYEBIEN, Madame Nathalie GONCALVES, Monsieur Yves DUPUIS, Madame Émilie CLERC, Monsieur Jacques TOURNY, Monsieur Gérard COLON, Madame Annick BLANCHARD, Monsieur Charles REBISCHUNG-MARC, Madame Marie-Claude CHEZEAU, Madame Véronique-Laure VERRAEST, Madame Florence BATTARD, Monsieur Philippe SCHNEBERGER, Madame Patricia RAVINET, Monsieur Jean-Pierre MATHIEU, Madame Claude CANNET, Monsieur Laurent MAZOYER, Monsieur Jérôme CHEVALIER, Madame Marylin PETERLIN-MALHERBE, Madame Valentine RIGAUD, Monsieur Benjamin DIRX, Monsieur Alexandre VUILLOT, Monsieur Éric PONCHAUX, Monsieur Emmanuel JALLAGEAS, Madame Ève COMTET SORABELLA, Madame Delphine MERMET, Madame Corinne LANGLASSÉ

► **EXCUSÉS :**

Madame Denise NOTON donne pouvoir à Madame Annick BLANCHARD.
Madame Marie-Claude MISERY donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre MATHIEU.
Madame Catherine AMARO donne pouvoir à Monsieur Éric PONCHAUX.
Monsieur Gabriel SIMÉON donne pouvoir à Madame Delphine MERMET.
Monsieur Jean-Philippe BELVILLE.

► **SE RETIRENT :**

Monsieur Jean-Patrick COURTOIS, Monsieur Hervé REYNAUD, Madame Claude CANNET

RAPPORTEUR : Jean PAYEBIEN

La Ville de MÂCON entend favoriser la pratique sportive qu'elle soit de loisir ou de compétition, autour des grands thèmes suivants : l'éducation sportive des enfants, adolescents et adultes, l'intégration de tous les publics, la performance individuelle et collective ainsi que l'animation de la vie locale à travers l'organisation de manifestations sportives.

A ce titre, elle organise des manifestations de renommée nationale ou internationale afin de promouvoir son

image sportive.

En 2025, la Ville de MÂCON accueillera l'arrivée de la 5^{ème} étape de la 77^{ème} édition du Critérium du Dauphiné, SAINT-PRIEST/MÂCON, le jeudi 12 juin. Cet événement revêt un caractère sportif et promotionnel important pour l'image de la Ville, du Département et de la Région.

Le coût estimatif de l'accueil de l'étape s'élève à 66 500,00 € TTC. A noter que le Conseil Départemental de Saône-et-Loire prend directement en charge 34 560,00 € TTC pour le ticket d'entrée auprès de la société Amaury Sport Organisation (A.S.O).

Le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté peut apporter son soutien par le versement d'une aide selon le plan de financement prévisionnel suivant :

ACTION	MONTANT TTC	AIDE SOLLICITÉE	MONTANT
Étape du Critérium du Dauphiné 2025	31 940,00 €	Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté (47 %)	15 000,00 €
		Ville de MÂCON (53 %)	16 940,00 €
TOTAL TTC	31 940,00 €	TOTAL TTC	31 940,00 €

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° DEL_002_2020 du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 portant délégation d'attributions au Maire,

Vu le contrat tripartite à intervenir entre la Société AMAURY SPORT ORGANISATION (A.S.O), le Conseil Départemental de Saône-et-Loire et la Ville de MÂCON, et ses annexes, joints à la présente délibération,

Vu l'avis de la Commission N°6 : Finances, Administration Générale et Intercommunalité du 03/03/2025,

Vu l'avis de la Commission N°4 : Culture, Jeunesse et Sports du 27/02/2025,

Vu l'avis du Bureau Municipal du 17/02/2025,

Le Conseil Municipal décide à la majorité (6 contre) :

- de rapporter, uniquement pour ce rapport, la délégation consentie à M. le Maire sur le fondement de l'article L. 2122-22 26° du Code général des collectivités territoriales en matière de demande d'attribution de subventions,
- de valider le principe d'accueillir la 5^{ème} étape du Critérium du Dauphiné 2025,
- d'approuver les termes du contrat tripartite, et ses annexes, à intervenir entre la Société AMAURY SPORT ORGANISATION (A.S.O), le Conseil Départemental de Saône-et-Loire et la Ville de MÂCON visant à accueillir l'étape d'arrivée du Critérium du Dauphiné le jeudi 12 juin 2025, tels que joints à la présente délibération,
- de valider le plan de financement prévisionnel de l'accueil de cette étape ci-dessus présenté,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à solliciter la subvention auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour extrait Certifié Conforme,

Le Secrétaire de séance,

Alexandre VUILLOT



Certifié avoir été reçu, le Le Maire,

Jean-Patrick COURTOIS



17 MARS 2025

A la Préfecture de Saône-et-Loire